

Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux

Etaient présents : 24 Pouvoirs donnés : 5 pouvoirs Absents excusés : 6 Absents : 19

FEUILLE EMARGEMENT CLE du 21 octobre 2022				
	Etablissement	NOM DU REPRESENTANT	présents	absents excusés / POUVOIRS
Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (28 membres, 50,90%)			15	
1	Conseil Régional	Pierre Vogt		1
2		Isabelle BOUYER MAUPAS		1
3	Conseil départemental de la Manche	Grégory GALBADON		
4		Hedwige COLLETTE		1
5	Conseil départemental du Calvados	Coraline BRISON-VALOGNES		1
6	Union Amicale des maires du Calvados	Georges RAVENEL	1	
7		Jean-René LECHATREUX		1
8		Benoît FIDELIN		
9		Denis LEBOUTEILLER		
10		Jean-Paul PAYEN	1	
11		Benoît Durand	1	
12		Thierry Renaud		
13	Association des maires de la Manche	Joel DOYERE		
14		Christophe Gilles	0	
15		David Laurent	1	
16		Noelle LEFORESTIER	1	
17		Damien Lebouvier	1	
18		Didier Siméon	1	
19		Patricia Lecomte		1
20	Syndicat mixte de production d'eau de la Seine	Alain DufLOT	1	
21	Syndicat départemental de l'eau de la Manche	Hervé GUILLE	1	
22	Institution interdépartementale du bassin de la Seine	Valérie NOUVEL		
23	Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin	Laurent HUET		1 pouvoir à M SIMEON
24	Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Seine	Stéphane VILLAESPESA	1	
25		Dirk Basyn		1 pouvoir à M. DUFLOT
26		Serge Desvages		1 pouvoir à M. GUILLE
27	Syndicat du Sage Côtiers Ouest Cotentin	Michel Picot	1	
28		Christian Goux	1	
Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations (15 membres, 27,27%)			10	
29	Chambre d'Agriculture du Calvados	Clotilde Hareau		
30	Chambre d'Agriculture de la Manche	Jean-Francois BOUILLON	1	
31	Chambre du commerce et d'industrie Ouest Normandie délégation Centre et Sud Manche	Gérard COULON		
32	Chambre régionale des métiers et de l'artisanat	Jean-Pierre CARDIN		
33	Syndicat départemental de la propriété privée rurale de la Manche	Maître Jean LANGEVIN	1	
34	Comité régional de la Conchyliculture	Nicolas LESCROEL + manuel SAVARY	1	
35	Fédération de la pêche de la Manche	Michel PHILIPPE	1	
36	Fédération du Calvados pour la pêche	Didier DONIADO		
37	Union fédérale des consommateurs	André JUIN	1	
38	Electricité autonome française	Jacques LEGER	1	
39	Association AVRIL	Arlette Laplace-Dolonde	1	
40	Association Les Amis de la Côte des Havres	Ivan TATARD	1	
41	Association des pêcheurs à pied : Comité départemental de la pêche maritime de loisirs	Michel JEANNE - Jean LEPIGOUCHET	1	
42	Les moulins en Normandie	Catherine PRUD'HOMME / M. HERMONT	1	
43	Fédération départementale de Canoë-kayak	Claude ROULLAND		

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements public (12 membres, 21,82%)			4	
44	Bassin Seine-Normandie	Marc GUILLAUME Mme KAMIL	0	pouvoir à AESN ABSENT
45	Région Basse-Normandie	Michel LALANDE Philippe DURON	0	
46	Préfecture de la Manche	Frédéric PERISSAT	0	
47	Agence de l'eau Seine-Normandie	Xavier Anne (abs jusqu'au 3/11)ou S. LE VILLAIN	0	
48	DD des Territoires et de la Mer de la Manche	Yann Duwelz	1	
49	DD des Territoires et de la Mer du Calvados	Christian DUPLESSIS - Mme HUBERT GILLE Florence	0	pouvoir à DDPP ABSENT
50	DR Environnement Aménagement Logement	Mélissa Macé	1	pouvoir à DDTM 50
51	Agence régionale de Santé	Sabrina LEPELTIER	1	pouvoir à OFB
52	Office Français de la Biodiversité	Christophe FOURNY	1	
53	DD de la protection des populations	Raphaël FAYAZ-POU et Pol KERMORGANT DOLLEE		
54	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer	François HITIER	0	pouvoir à DEFINIR
			29	5 pouvoirs + 20 absents

Extrait du registre des décisions de la Commission Locale de l'Eau du SAGE COC DE 002-2022

VALIDATION du PROJET du SAGE COC suite à consultation des PPA

La rédaction des documents du SAGE COC s'est achevée par la validation d'un projet du SAGE COC par la CLE du 3 février 2022.

Suite à cette étape, une consultation des personnes publiques associées a eu lieu du 15 février 2022 au 15 juin 2022.

5 enjeux du SAGE COC ont été défini en compatibilité au SDAGE 2022-2027 approuvé.

- 1 : Améliorer la cohérence de la gouvernance territoriale pour une mise en œuvre efficace du SAGE (objectif transversal)
- 2- trouver un équilibre entre la ressource et les besoins en eau des populations, des activités et des milieux (objectif N°1)
- 3- Concilier les activités économiques et la qualité de l'eau (Objectif N°2)
- 4- Préserver les milieux aquatiques et naturels des atteintes liées aux activités humaines et améliorer leur gestion (Objectif N°3)
- 5- Anticiper le changement climatique et se protéger contre les risques d'inondation et de submersion (Objectif N°4)

PADG ET REGLEMENT

5 objectifs du SAGE COC étant identifiés déclinés en 70 dispositions.

Des mesures concrètes ont été définies, et transcrites dans [le PAGD et le règlement du SAGE](#) :

- ⇒ **Objectif transversal : Organiser la gouvernance et mettre en œuvre le SAGE**
 - Pilotage du SAGE et animation 4 dispositions
 - Sensibilisation et suivi 2 dispositions
- ⇒ **Objectif N°1 : Améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau**
 - Etude, communication, sensibilisation 7 dispositions
 - Adaptation des pratiques agricoles 2 dispositions
 - Sécurisation de la ressource en eau potable 4 dispositions
 - Gestion des eaux pluviales 1 disposition
 - Promotion des économies d'eau 3 dispositions

- ⇒ **Objectif N°2 : Améliorer la qualité des eaux superficielles, souterraines et littorales**
 - Etude, communication, sensibilisation 8 dispositions
 - Amélioration des pratiques agricoles 3 dispositions
 - Amélioration des assainissements 3 dispositions
 - Gestion des eaux pluviales et des déchets 2 dispositions

- ⇒ **Objectif N°3 : Améliorer la fonctionnalité des milieux aquatiques et naturels**
 - Etude, communication, sensibilisation 6 dispositions
 - Préservation du bocage 2 dispositions
 - Préservation des zones humides 5 dispositions et **2 articles**
 - Restauration et entretien des cours d'eau et des fosses 5 dispositions
 - Lutte contre les espèces invasives 1 disposition

- ⇒ **Objectif N°4 : Réduire les risques liés aux submersion marines et inondations**
 - Etude, communication, sensibilisation 7 dispositions
 - Gestion des risques d'inondation et de submersion 5 dispositions

Suite à la prise en compte des remarques issue de la consultation de PPA et la réécriture partielle du PAGD et du règlement

Le Projet du SAGE COC dans sa globalité a été mis au vote :

RESULTAT DU VOTE

24 membres présents
5 membres ayant des pouvoirs

Soit 29 VOTANTS

Nombre de votes exprimés : 29

POUR	29
CONTRE	0
ABSTENTION	0

La VALIDATION DU PROJET DU SAGE COC dans sa rédaction du 21 octobre est ainsi adoptée par 29 MEMBRES.

Ce dit projet du SAGE COC sera, ensuite, soumis à l'avis du public au travers d'une **enquête publique**.

Les remarques éventuelles devront être prises en compte et un nouveau projet de SAGE sera soumis à la validation de la CLE avant son **approbation finale par arrêté préfectoral**.

PJ Tableau des remarques des PPA

Fait à Gavray Sur Sienne, le 21 octobre 2022

Hervé GUILLET

Président de la CLE SAGE COC

